



Strasbourg, le 8 février 2000

**FEDERATION
FRANCAISE DE
PARACHUTISME**

Commission Parapente

Romain ARAGON
62, rue de Fécamp
75 012 PARIS

Tél : 01 53 46 68 68
Fax : 01 53 46 68 70
Email : ffp@ffp.asso.fr

Conseil Technique National

Vichy 5 et 6 février 2000

Atelier Parapente - Bilan 1999

Compte-Rendu

Destinataires : A joindre au compte rendu des autres ateliers, Présidents et DT des écoles de parapente, Conseiller Technique National Parapente

Présents : Jean-Claude FRANCOIS (CTN), Romain ARAGON, Georges PERRET, Gérard PERRET, Pierre BOUVIER GARZON, Stéphane GORRAND, Arsenis CHRISTINE, Marc GUILLOT, Philippe LHUILLIER, Henri GARRAULT, Jean-Marc GRIESSEMANN

Absents excusés : Michel SARTHE, Johnny JOURDAIN

Ecoles représentées : Air Aile, Annecy Vol de Pente, CSL Faucigny, Grand Vol, Merib'Aile, Phil-Fly, Virage

La représentation des écoles au CTN est en nette hausse par rapport à 1999.
Cependant, et bien que la présence d'un technicien au CTN pour la demande d'agrément de l'école, toutes les écoles ne sont pas représentées. Nous pensons que cette réforme, mise en place en 1999, n'a pas été suffisamment expliquée et qu'elle n'est pas encore bien connue. Nous souhaitons que les écoles soient informées de l'importance du CTN comme source d'informations de la fédération, lieu de discussions des nouvelles méthodes à mettre en place, de l'évolution de la réglementation fédérale et de la préparation du calendrier de formation.

La commission parapente a présenté un compte-rendu sur les actions menées en 1999.
Manuel de formation du parapentiste

Il n'a pas été réalisé en raison de difficultés techniques d'impression qui amenaient à un prix de revient, proche de celui des publications de qualité, disponibles dans le commerce, et de beaucoup supérieur au prix maximum demandé par les écoles.

Ce manuel est disponible sur Internet (adresse <http://www.sxb.rte.fr/ffp-manuel>). Jean-Claude FRANCOIS fait remarquer qu'il n'est pas accessible depuis le site de la fédération. Romain ARAGON se mettra en contact avec le responsable du site pour lui fournir les éléments nécessaire à la réalisation d'une page parapente.

Depuis juillet 1998, il y a eu plus de 11 450 consultation et plus de 1 650 téléchargement du document complet. Ce travail est donc très utile, largement diffusé gratuitement pour tous les

parapentistes, qu'ils soient de notre fédération ou non. C'est une contribution importante et unique en son genre à l'enseignement du parapente.

Compte tenu du travail important à réaliser pour une diffusion « papier », nous abandonnons le projet sous cette forme. Le document sera envoyé à toutes les écoles, sous forme de disquette, afin qu'il puisse être reproduit et diffusé aux élèves.

Manchés à air

Des manches à air, marquées « Fédération Française de Parachutisme » ont été commandées et sont en cours de fabrication. Elles seront disponibles prochainement, pour une mise en place sur les sites en début de saison. Elles marqueront une implication « physique » de notre Fédération dans l'activité parapente. Les modalités d'attribution aux écoles seront proposées par la commission parapente en fonction des besoins des écoles. Nous vous invitons à faire part de vos besoins dans ce domaine, le plus rapidement possible.

Aide aux compétiteurs

L'aide proposée en début d'année 1999 n'a pas encore été concrétisée. La commission va faire de nouvelles propositions au bureau exécutif. Nous regrettons ce retard, pénalisant les compétiteurs concernés, du en grande partie à un manque de clarté de ces propositions. Néanmoins, concernant le manque de réactions aux propositions de la FFVL du 8 juillet 1999, invoqué comme raison principale du blocage temporaire de cette aide, le président de la commission indique qu'il a réagi à ces propositions par E-mail envoyé au Président de la Fédération le 27 juillet 1999. Le Conseiller Technique ajoute qu'il était présent dans les locaux de la fédération lors du bureau exécutif et qu'il aurait pu apporter les éclaircissements nécessaires si on avait fait appel à lui.

Documents :

Structures agréées d'enseignement du parapente

Nous avons travaillé à partir du document « Structure agréées d'enseignement du parachutisme ». Des modifications mineures, adaptées à la pratique du parapente seront proposées au prochain Conseil Fédéral.

Charte de qualité des écoles de parapente

Au vu de la taille de ce document, de son importance et du manque de temps lors de cette réunion, il sera étudié par la commission parapente à une date ultérieure.

Formation des moniteurs

Calendrier :

Le Conseiller Technique National indique que le calendrier n'a pas pu être établi. A ce jour aucune école a fait parvenir ses besoins dans ce domaine. Il est demandé aux DTE de faire parvenir, le plus rapidement possible, leurs demandes en utilisant les formulaires d'inscriptions prévus.

Le CTN affirme sa volonté de réduire le nombre de sessions programmées dans chaque région. En tout état de cause, il ne prévoit pas d'organiser plus d'une session d'un type donné, par région. Les écoles présentes dans une même région présenteront donc leurs candidats dans une même session. Les écoles présentes approuvent cette proposition.

Frais d'inscriptions :

Les frais de dossiers, demandés actuellement, ne correspondent à aucune réalité financière. Ils représentent une part minime des frais réels, au point qu'on peut se demander si leur gestion ne coûte pas aussi cher que ce que cela rapporte.

Les représentants des écoles indiquent que les frais de la plupart des élèves moniteurs (inscriptions, déplacements, séjours) sont pris en compte par les écoles, sachant que les moniteurs concernés sont essentiellement des bénévoles, participants par la mise à disposition de leur temps de loisirs, pendant la formation, puis durant leur activité en école. La charge financière est déjà lourde pour les écoles et il ne paraît pas réaliste de demander aux moniteurs de supporter ce coût.

La commission fera des propositions permettant de continuer la formation de bénévoles au moindre coût pour eux et les écoles et une formation au coût réel pour les moniteurs ayant une démarche professionnelle. La fédération et les associations pourraient (comme c'est le cas aujourd'hui) prendre en charge les frais de formation des bénévoles s'engageant à exercer dans les structures fédérales et demander le remboursement de ces frais pour les moniteurs se dirigeant vers une activité rémunérée.

Modification du cursus de formation

Dans le cursus actuel, la formation pratique d'enseignement (prise en charge des élèves sur le terrain) est faite par les DTE. Cette formation n'est pas uniforme dans toutes les structures et les résultats constatés lors de l'examen final sont disparates. Cet état de fait est en grande partie dû au manque de temps des DTE des petites structures, celui-ci étant accaparé par son travail sur le terrain, exerçant lui-même en temps que moniteur il a peu de temps à consacrer à la formation des élèves moniteurs.

D'autre part les élèves moniteurs présentés ont de plus en plus une activité professionnelle et familiale chargée et peuvent rencontrer des difficultés à se libérer deux semaines non consécutives pendant la période des vacances.

La formation théorique et technique de vol serait proposée sous deux formes : modulaire, lors de week-end prolongés et compactée pendant une semaine à la fin des vacances scolaires.

La formation à la pratique de l'enseignement, se ferait dans une école en activité, les moniteurs étant alors en contact direct avec les élèves, ils peuvent apprendre à réagir à des situations réelles, sans doute différentes de celles qu'ils rencontrent dans leurs propres structures. Cette formation se déroulerait sur une « grosse » semaine.

La partie « mise en situation », se déroulerait à la suite de ce stage, dans la structure habituelle de l'élève moniteur, comme c'est le cas aujourd'hui après le stage national.

Modification des prérogatives du Brevet C

Nous proposons de modifier la réglementation fédérale parapente, paragraphe IV d) Brevet C, de la manière suivante :

« Conditions d'accès :

- Etre titulaire du brevet B
- Niveau technique à l'appréciation du directeur technique

Prérogatives :

- Capacité à effectuer des vols de distance
- Aptitude aux vols de démonstration sous réserve de justifier d'une activité régulière dans les six derniers mois. »

De la même manière le résumé des prérogatives, figurant sur le brevet deviendrait :

« - Capacité à effectuer des vols de distance

- aptitude aux vols de démonstration »

Assurances passager biplace

Le système actuel de licence loisirs serait remplacé par une licence passager annuelle payée par chaque biplaceur. Afin d'améliorer la couverture du passager et le suivi de l'activité, les passagers, non titulaires d'une licence annuelle, rempliraient un coupon gratuit à retourner à la fédération.

Concernant les vols effectués avec des passages titulaires d'une licence annuelle, le système actuel serait maintenu, le pilote et le passager étant couverts par leurs licences annuelles respectives.

Compétition parapente

Obtention de la licence

Conformément aux textes de la FFVL la licence compétiteur est obtenue, pour les licenciés FFP en envoyant au siège de la FFVL les éléments suivants :

- Une photocopie du brevet de pilote FFP
- Une photocopie de la licence annuelle FFP
- Un certificat médical, de moins de 3 mois, comportant « l'aptitude à la pratique du parapente en compétition »
- Un chèque de 300 F
- Les compétiteurs FFP sont inscrits au « Club France »

Aide aux compétiteurs et reconnaissance

La commission parapente est chargée de proposer des modalités pour l'aide aux compétiteurs. Elle devra également proposer un moment de reconnaissance de ces compétiteurs, en particulier ceux du niveau national A (marquage des voiles, ...)

Commission parapente

La commission parapente est actuellement composée de :

Romain ARAGON (Président), Jean-Claude FRANCOIS (CNT – membre de droit), Michel SARTHE, Gérard PERRET

Lors du CTN, deux candidats se sont déclarés et seront proposés au prochain Conseil Fédéral, il s'agit de : Pierre BOUVIER GARZON et Arsenis CHRISTINE. Il seront invités à participer à la prochaine réunion de la commission, prévue le 23 février 2000.

Réunion des directeurs techniques

Les directeurs techniques ont constaté qu'une journée de réunion annuelle ne permettait pas d'approfondir les différents sujets abordés. Ils proposent : soit d'augmenter la durée du CTN à trois jours (deux jours de travaux + communications finales), soit d'organiser une réunion supplémentaire en cours d'année, au siège de la fédération, avec la participation de la direction fédérale à une partie de ces travaux.

Romain ARAGON

Président de la Commission Parapente